Monsieur Le Maire propose compte tenu du diagnostic énergétique ci-dessus référencé d'établir une priorisation et une programmation des travaux. Il propose que le plan des travaux a réalisé soit établi selon le tableau annexé à la présente

Monsieur Le Maire propose d'adopter le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux tel que décrit dans les tableaux présentés et annexés à la présente, et de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local inscrit dans le plan de relance 2020, conformément à l'instruction relative au soutien à la rénovation des bâtiments des collectivités territoriales INOR : TERC2030398J.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux tel que présenté et annexé à la présente, dit que les travaux débuteront début avril 2021 et s'échelonneront jusqu'à fin 2022
- SOLLICITE une subvention dans le cadre de la DSIL inscrit dans le plan de relance 2020 à hauteur de 80 % du montant HT du coût de la dépense détaillé comme suit
  Travaux sur les équipements techniques priorité 1 : 224.100 € HT
  Travaux sur l'enveloppe des bâtiments priorité 2 : 350.409 € HT
  Travaux sur l'enveloppe des bâtiments priorité 3 : 351.000 € HT
  Travaux divers priorité 4 : 5.400 €HT
  Frais étude Mission MO : 9.100 € HT
- ARRÊTE le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation tels qu'annexé à la présente,
- ATTESTE que les travaux n'ont pas fait l'objet d'un commencement d'exécution
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.
- DIT que la dépense sera inscrite au budget

Le Maire,

François BONNEAU

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 29 décembre 2020

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE
(66200)